

Une évaluation printanière de nos buts et objectifs

par Alain Gourd

L'année venant de s'achever a été déterminante : changements en Union soviétique, au Moyen-Orient et en Europe, tourmente que prend le renouvellement constitutionnel canadien et nécessité d'accroître la compétitivité du Canada ...

Plus que tout autre ministère fédéral, sommes-nous au cœur de ces changements.

Dans de nombreux pays, radiodiffusion et télécommunication ont été indispensables à l'expression démocratique. Partout, les valeurs culturelles sont le fondement de l'identité des nations. Les technologies de communication de pointe abaissent les barrières financières entre nations, tandis que l'information devient le bien le plus précieux que puisse posséder une organisation.

Le ministère des Communications a le privilège de jouer un rôle de premier plan dans ces changements. Qui dit «privilège» dit cependant «obligation». Nous devons comprendre les forces qui façonnent le monde et aider les Canadiens à utiliser ces forces à leur profit.

Voilà qui explique ce numéro spécial de *Communications Express*. En examinant les

Nouvelles fonctions pour M. Gourd

Au moment de mettre sous presse, le Premier ministre a annoncé que M. Gourd assumera des responsabilités particulières auprès du ministre responsable des Affaires constitutionnelles; il sera chargé de l'assister dans tous les aspects des communications liés à l'unité nationale et aux affaires constitutionnelles.

Michael Binder, sous-ministre adjoint principal, assumera les responsabilités de sous-ministre à titre intérimaire.



Perrin Beatty et Michael Binder visitent le Laboratoire David Florida en compagnie du directeur, Rolf Mamen.

réussites de l'année passée avec M. Beatty à la barre, nous sommes à même de voir le chemin parcouru et celui à parcourir. Les réalisations de notre ministre sont en vedette et par le fait même, les efforts et le talent des gens du Ministère.

Ce numéro contient des extraits du rapport du Ministère intitulé *Orientations stratégiques — 1992*, jetant ainsi un coup d'oeil sur ce que nous espérons accomplir dans les prochains mois. *Communications Express* présente également un résumé des

résultats du récent sondage adressé à tous les employés. Les analyses du sondage vont apporter des données objectives sur ce qui est accompli pour créer un bon environnement de travail et, plus important encore, sur les points à améliorer.

J'espère que ces renseignements vous inciteront à discuter de la contribution de votre équipe aux priorités du Ministère. Nous aurons besoin des idées de tous les employés dans les temps qui viennent, pour bien remplir notre mission.

Une année bien remplie pour le ministre des Communications

Malgré ses exigeantes responsabilités à titre de président du Comité du Cabinet chargé de l'environnement et de membre d'autres comités clés, notamment le Comité chargé de l'unité canadienne et des négociations constitutionnelles, Perrin Beatty a abattu beaucoup de travail au cours de sa première année comme ministre des Communications.

Entre autres, il a déposé d'importants projets de loi, annoncé de nouvelles politiques, renforcé les services aux clients et rationalisé les activités du Ministère pour mieux répondre aux besoins d'une société en pleine évolution. Sous sa direction, le

Ministère a réussi à mener à bien un programme dynamique d'activités rattachées aux objectifs nationaux d'unité, de prospérité et de compétitivité.

Les industries culturelles : réalisations et défis

Si plusieurs défis se posent aux industries culturelles, la situation de l'industrie de la radiodiffusion est particulièrement complexe. La fragmentation des marchés et les compressions des budgets publics ont

Voir page 3 : **Année**

Un deuxième sondage, une autre première au Ministère

Le sondage que Communications Canada a mené en 1988 auprès de tous les employés était une première au gouvernement fédéral. Maintenant, le Ministère est le premier à avoir répété le sondage afin de savoir ce que ses employés pensent de leur travail.

Les données seront utilisées pour vérifier la pertinence des initiatives entreprises après le sondage de 1988 et pour orienter les efforts déployés dans le but d'améliorer la qualité de la vie professionnelle.

Les faits saillants du sondage de 1991 sont présentés ci-après. Les données seront utilisées pour vérifier la pertinence des initiatives entreprises après le sondage de 1988 et pour orienter les efforts déployés dans le but d'améliorer la qualité de la vie professionnelle.

Bien que l'analyse des données ne soit pas terminée, les résultats préliminaires seront communiqués aux employés lors de réunions dans les régions et secteurs, comme pour le sondage de 1988. Sera produit également un vidéo où le sous-ministre discutera des préoccupations des employés

et présentera une esquisse de la réponse du Ministère au sondage.

L'information recueillie aux réunions s'ajoutera aux données du sondage et sera présentée dans un rapport qui devrait sortir au début de l'automne. Comme les résultats du sondage peuvent être analysés au niveau des directeurs généraux, les résultats seront livrés à ceux dont la direction compte assez de personnes interrogées pour que l'anonymat des employés soit respecté.

Contexte

En 1988, 1 591 employés nommés pour une période déterminée ou indéterminée (taux de réponse : 66 %) avaient rempli des questionnaires. Ils étaient 1 529 en 1991 (taux de réponse : 64 %). Le taux est inférieur à celui de 1988 mais demeure bon pour ce type d'enquête. Les résultats présentés ici ne constituent que les points saillants de l'enquête. Quand c'est possible, on compare les résultats de l'enquête de 1991 avec ceux de 1988.

Satisfaction générale au travail

- On a demandé aux employés s'ils étaient d'accord, ou non, avec l'énoncé suivant : «En général, je suis satisfait(e) de mon emploi».
- Le pourcentage des employés satisfaits est demeuré stable au cours des quatre dernières années (de 66,5 à 69,9 %).
- On note des différences importantes dans le pourcentage d'employés satisfaits de leur emploi selon les niveaux. Aux niveaux des CR, ST et GL, 64 % des répondants sont satisfaits; alors qu'au niveau des EX, 84 % le sont. Cette constatation est conforme aux résultats de 1988 selon lesquels 63 % des employés de catégories autres que celle de la gestion se sont déclarés satisfaits contre 79 % chez les cadres supérieurs.

Éléments contribuant à la satisfaction au travail

- Les répondants tendent à être moins satisfaits des possibilités offertes au Ministère que de leur propre emploi.
- Ils tendent à se déclarer peu satisfaits des possibilités de planification de carrière, de perfectionnement professionnel et de promotion. Dans le contexte actuel de restrictions budgétaires et de réduction des effectifs, ce sont là

des préoccupations endémiques dans l'ensemble de la fonction publique.

- Ils ont plus tendance à être satisfaits de la sécurité de leur emploi. Le Ministère a tenu compte de cette préoccupation en assurant le personnel à maintes reprises qu'il s'en tiendrait à une politique de non-licenciement.
- Ils tendent à se déclarer peu satisfaits des ressources dont ils disposent pour faire leur travail. Rares sont ceux qui sont satisfaits du nombre de personnes disponibles pour faire le travail. C'est aussi vrai du personnel d'exécution que des cadres supérieurs.

Communications internes

- Un tiers des répondants déclarent qu'ils reçoivent une masse écrasante d'information. Légèrement moins d'un tiers (32 %) déclarent le contraire. Les cadres moyens et supérieurs sont surtout ceux qui se sentent submergés par l'information.
- Environ 45 % des répondants déclarent que la circulation de l'information, latérale et verticale dans les deux sens, est efficace. Ce sont les employés occupant des postes d'exécution qui considèrent que les communications ascendantes ou descendantes sont inefficaces. Elles sont considérées comme de plus en plus efficaces au fur et à mesure que l'on monte dans la hiérarchie. L'opinion des répondants au sujet de l'efficacité des communications horizontales n'est pas liée à leur niveau hiérarchique.

Importance du facteur humain

- On a demandé aux employés d'évaluer si le Ministère s'intéressait au bien-être et à la satisfaction de ses employés. Cette question détermine dans quelle mesure un ministère s'intéresse à ses employés comme personnes.
- En 1988, seulement 10 % des répondants avaient déclaré que le Ministère manifestait un grand ou un très grand intérêt pour le bien-être et la satisfaction des employés. L'enquête de 1991 montre que le pourcentage des répondants en accord avec cet énoncé a doublé.

Voir page 6 : Sondage

COMMUNICATIONS EXPRESS

Communications Express est publié à l'intention des employés de Communications Canada par les Services d'information.

Communications Express accueille volontiers les lettres ouvertes, les suggestions d'articles et les contributions des lecteurs.

Adresse :
Communications Canada
300, rue Slater, pièce 1924
Ottawa (Ontario)
K1A 0C8

Production : Waisglass
Communication Services Ltd.

ISSN : 0833-5400

Année suite de la page 1

réclamé une réévaluation de la base économique de l'industrie. Une nouvelle *Loi sur la radiodiffusion* a été promulguée, et le Ministre a organisé un sommet sur la radiodiffusion afin de regrouper pour la première fois tous les producteurs et diffuseurs d'émissions canadiennes. M. Beatty les a invités à présenter des recommandations en vue de l'élaboration d'une stratégie industrielle nationale.

Les participants au sommet de décembre 1991 ont accepté 31 des 44 recommandations du rapport du Groupe de travail sur la situation économique de la télévision canadienne. Le Comité directeur du sommet poursuit sa synthèse des idées avancées lors de la rencontre de Montréal et devrait présenter un rapport vers le milieu de l'année.

En outre, le Ministre a aidé l'industrie canadienne de l'édition en ajoutant 102 millions de dollars au budget du programme d'aide aux éditeurs et distributeurs canadiens du Ministère et en donnant une nouvelle importance au marketing.

Le rôle que jouent les hebdomadaires des petites localités dans l'affirmation de l'identité nationale a été reconnu et cinq millions de dollars ont été versés pour financer jusqu'en mars 1993 les tarifs postaux applicables à ces publications.

De plus, l'industrie de l'enregistrement sonore et le secteur de la production de films indépendants ont reçu une aide structurelle supplémentaire cette année.

Expressions culturelles et questions sociales

Reconnaissant l'importance des établissements culturels du Canada au regard de notre identité collective, et la nécessité d'encourager la formation professionnelle du personnel muséal, M. Beatty et son collègue Bernard Valcourt, ministre de l'Emploi et de l'Immigration, ont accueilli avec grand intérêt le rapport du Groupe de travail sur la formation professionnelle artistique chargé d'examiner les besoins de formation des artistes canadiens. En outre, d'importantes subventions ont été accordées à des établissements culturels nationaux, notamment à l'École nationale de théâtre à Montréal, afin de stabiliser leurs opérations.

Les artistes du Canada ont vu avec joie progresser les travaux relatifs au projet de loi sur le statut de l'artiste, qui reconnaît officiellement la contribution des artistes à la vie culturelle du pays. Le projet de loi a



Aux «Olympiques» du MDC, chacun est un athlète de calibre international.

été présenté, adopté en deuxième lecture puis soumis à l'examen en comité. Il devrait être promulgué cette année. En collaboration avec le ministre de la Consommation et des Affaires commerciales, Pierre Blais, le Ministre a établi un comité consultatif chargé de présenter des recommandations sur les modifications à apporter à la *Loi sur le droit d'auteur* afin de permettre aux artistes de tirer profit de leurs oeuvres. Un projet de loi devrait être déposé cet automne.

Un programme visant à reconnaître et à encourager le bénévolat et le mécénat culturels (prix Lescarbot) a été mis en oeuvre; un comité de sélection composé de spécialistes et présidé par l'ancienne ministre des Communications, Flora MacDonald, a été établi. Le Ministère a encouragé une vaste participation à l'échelle du pays, et les lauréats viennent d'être nommés.

Pour protéger l'environnement et assurer la conservation de précieux documents au profit des générations à venir, le Ministre a annoncé que le gouvernement avait l'intention de publier sur papier alcalin permanent tous les documents ayant une valeur archivistique. Outre qu'il peut se conserver jusqu'à 400 ans, contre 40 dans le cas du papier acide, le papier alcalin permanent peut être recyclé plus souvent.

M. Beatty a établi cette année un comité pour le conseiller et conseiller le Ministère sur les initiatives de communications destinées à faciliter l'intégration sociale des

personnes handicapées. Dans le cadre de cette entreprise d'envergure gouvernementale, le Ministère contribue pour 8,1 millions de dollars sur une période de cinq ans à un programme de R et D en communications au profit des personnes handicapées.

En outre, le Ministre a assuré la communauté muséale du Canada que le Ministère continuerait d'aider financièrement les musées et de soumettre leurs projets à l'examen de pairs dans le cadre du Programme d'aide aux musées. Il a également augmenté le financement du Groupe de travail sur les musées et les Premières nations. Les Canadiens autochtones continueront de participer aux activités dans ce domaine grâce à des subventions pour des projets d'archéologie sur leur territoire.

De plus, une subvention de 150 000 dollars a été accordée afin d'assurer une vaste participation de la communauté muséale du Canada à la rencontre de l'ICOM (Conseil international des musées) qui aura lieu cette année au Québec.

Malgré les restrictions financières croissantes, des millions de dollars sont demeurés disponibles pour des initiatives culturelles de tous genres et de toutes envergures. En effet, le Ministre estime que les manifestations culturelles dans tout le pays sont essentielles à l'affirmation de nos valeurs. En vue d'une distribution plus efficace de

Voir page 6 : **Année**

Effort collectif qui indique la voie à suivre

Les organisations contemporaines n'arrêtent jamais de planifier leurs stratégies. La démarche décrite dans ce numéro spécial de *Communications Express* est le résultat collectif du processus continu de planification stratégique du MDC.

On a obtenu l'opinion des employés à l'occasion de colloques de planification stratégique organisés en 1990 et 1991 par la Direction générale de la stratégie et de la planification. Plusieurs questions ont été reprises lors de séances de planification sectorielles et ont été explorées dans des rapports analytiques et contextuels.

Depuis quelques années, les employés ont suggéré bien des façons d'améliorer les choses. Ils ont aidé à renouveler notre milieu de travail en participant à des sondages, à des conférences ministérielles et sectorielles ainsi qu'aux activités de groupes de travail comme le Comité de réduction des excès bureaucratiques.

La haute direction est constamment au défi de transformer en un plan cohérent les suggestions émanant des différents services du Ministère. La Séance annuelle de planification stratégique est l'occasion pour les cadres supérieurs de rencontrer le ministre (et son personnel) pour discuter des priorités de celui-ci, afin de rajuster le tir du MDC. Enfin, le Comité de la stratégie de la haute direction se réunit chaque semaine pour réviser le plan ministériel, y ajouter des objectifs ou en retrancher, selon les besoins.

Dans un milieu aussi dynamique que le nôtre, nos fins restent assez constantes, mais nos moyens peuvent changer du jour au lendemain. Les employés du MDC savent déjà comment se retourner. **Orientations stratégiques 1992** nous servira de guide, offrant des orientations possibles s'il s'avère nécessaire de changer de tactique.

Quatre objectifs pour nous aider à remplir notre mission

Notre mission — *Bâtir le pays, c'est aussi aider les Canadiens à partager leurs idées, leurs informations et leurs rêves* — montre le rôle du Ministère : rendre le Canada plus fort par les communications et la culture. Elle vient d'un consensus voulant que nous servions les Canadiens et que notre tâche soit de les aider à communiquer par l'information commerciale, les connaissances scientifiques, les productions

culturelles canadiennes, les communications personnelles ... tout ce que des humains peuvent se communiquer sous une forme ou une autre.

Afin d'accomplir notre mission et de contribuer aux priorités du gouvernement, le Ministère a adopté les objectifs stratégiques suivants pour 1992 :

- promouvoir la créativité canadienne,
- faciliter l'accès aux produits culturels du Canada,
- renforcer le secteur canadien des télécommunications,
- renouveler notre approche de la gestion.

Les moyens d'atteindre ces objectifs sont exposés ci-après.

Technologie et politiques pour aider la créativité

Pour accroître l'appréciation des diverses cultures du Canada et renforcer le sentiment d'appartenance des Canadiens, le Ministère appliquera des politiques donnant aux citoyens une possibilité accrue de créer des «idées, de l'information et des rêves».

À cette fin, le Ministère continuera de dispenser les programmes dans une perspective régionale, avec une attention aux besoins différents du marché anglophone et du marché francophone. Il créera des accords avec les provinces afin que les priorités en matière de communication et de culture reflètent les besoins au niveau local.

Nous chercherons également à élargir les possibilités de participation à l'activité de création de certains segments de la population, par exemple des autochtones.

Il faudrait aussi se montrer plus énergique dans l'application des nouvelles technologies de l'information à la culture et aux arts, puisque les nouveaux médias vont devenir les véhicules tant de l'expression créatrice que de la prospérité économique.

Pour améliorer la situation économique des créateurs, le Ministère prendra des mesures pour

les aider à vivre de leurs oeuvres. De première importance sont deux mesures législatives, l'une portant sur le statut de l'artiste et l'autre étant la phase II des révisions de la *Loi sur le droit d'auteur*.

Tout en étant conscient de la limitation des ressources, le Ministère étudiera des moyens de stabiliser le financement des arts au Canada.

L'accès aux produits culturels : plus vital que jamais

Jamais les Canadiens n'ont-ils eu autant besoin de partager des produits culturels reflétant la richesse et la variété de leur identité. Nous devons les aider à faire connaître leur culture et leur patrimoine à tous. Le Ministère appliquera des mesures dans les domaines du patrimoine et de l'archéologie afin que les Canadiens accèdent plus facilement aux réalisations de leurs ancêtres. Pour faire connaître le travail de nos créateurs et artistes du spectacle, nous étudierons des moyens plus efficaces de commercialiser les produits artistiques et culturels, notamment les livres et les films, au Canada et ailleurs.

Nous chercherons des moyens de diffuser la culture et le patrimoine par des réseaux de radiodiffusion de pointe et d'échange de données électroniques, des didacticiels et des bases de données.

Voir page 5 : Effort



La Séance annuelle de planification stratégique est l'occasion pour les cadres supérieurs de discuter des priorités avec le ministre.

Effort suite de la page 4

Afin que les industries culturelles, l'industrie de la radiodiffusion et les établissements voués aux arts et au patrimoine puissent jouer leur rôle, le Ministère cherchera des solutions aux problèmes financiers que connaissent l'édition et l'industrie de la radiodiffusion, ainsi que des moyens de stabiliser les marchés pour les industries canadiennes du film et de l'enregistrement sonore; il étudiera aussi le rapport d'un groupe de travail recommandant de faciliter l'accès à l'histoire militaire du Canada et à ses missions de paix.

Nous utiliserons le Programme des expositions internationales, sous notre responsabilité depuis le budget de février 1992, pour promouvoir nos industries culturelles, industries de communication, arts de la scène et ressources patrimoniales partout dans le monde.

Un système dynamique de télécommunication, une bonne santé économique

Un système de télécommunication efficace est essentiel à la prospérité économique. C'est l'artère que doit emprunter l'information pour atteindre les fournisseurs et les clients. Il est devenu indispensable à la productivité et à la compétitivité du Canada ainsi qu'à l'accessibilité aux marchés mondiaux.

Nous jouons un rôle important dans la recherche et le développement et nous aidons ainsi les entreprises de communication de toutes les régions. De plus, pour accroître la compétitivité du Canada, le Ministère entend lever les obstacles réglementaires à la modernisation ou au lancement de services. Il sera donc important d'obtenir l'adoption d'une nouvelle loi sur les télécommunications et d'appliquer une nouvelle réglementation.

L'accès au spectre est essentiel au lancement de nouveaux services de communication radio ou de technologies de radiodiffusion de pointe. Nous allons nous mettre au diapason de l'industrie en ce qui concerne les essais sur les nouveaux systèmes de communication et la délivrance des licences d'exploitation de nouveaux services. Nos tâches seront précises : élaborer une politique progressiste de gestion du spectre, promouvoir les intérêts des Canadiens aux conférences internationales sur le spectre et aider l'industrie canadienne à s'adapter à la réattribution des fréquences.

Comme l'interconnexion est essentielle pour accéder à des services évolués de communication, le Ministère donnera la priorité à l'élaboration de normes, ce qui suppose des essais de conformité et la signature d'ententes avec les partenaires commerciaux du Canada.

Enfin, le Ministère se penchera sur les répercussions sociales provoquées par les services de communication de pointe. Il examinera la nécessité de protéger les renseignements personnels maintenant où c'est plus facile de conserver et de manipuler de l'information. Il créera des projets avec les handicapés, les autochtones et autres utilisateurs, afin de faciliter leur participation aux grands courants économiques. Il explorera les moyens d'utiliser les technologies d'information et de communication de pointe pour fournir les services sociaux, corriger les inégalités et informer davantage l'électorat.

Une gestion renouvelée centrée sur les clients et les employés

Pour mieux répondre aux besoins des Canadiens, le Ministère adoptera une approche intégrée de gestion de ses ressources humaines, financières et matérielles.

Afin de rendre ses employés responsables, le Ministère leur offrira davantage de formation et plus d'occasions d'exprimer leurs réactions. La politique de non-licenciement se poursuivra.

Les demandes des employés seront incluses dans la planification du nouvel immeuble de l'administration centrale. L'élaboration de services de garde d'enfants se poursuivra. Les formalités administratives seront réduites au minimum.

Le Ministère maintiendra sa politique de régionalisation. Il s'appliquera à améliorer les communications internes pour éviter qu'un manque d'information ne nuise au service. Il encouragera la consultation auprès des clients et perfectionnera les systèmes de communication fournis aux autres ministères via l'Agence des télécommunications gouvernementales et le Réseau d'information des cadres supérieurs, par exemple.



La famille Beatty, au pique-nique annuel du MDC, en train de regarder le spectacle des avions modèles réduits.

Le Ministère participera à un projet pilote sur les budgets de fonctionnement uniques, qui permettra une approche intégrée de la planification et de la gestion des ressources. En raison de cela, nous essayons d'obtenir plus de pouvoirs financiers du Conseil du trésor. Nous avons également besoin d'une stratégie complète en matière de ressources humaines, qui tiendrait compte des modifications apportées récemment à la catégorie de la gestion, de l'adoption proposée d'un système simplifié de classification et de nouvelles règles d'équité en matière d'emploi.

Pour mettre en oeuvre ces mesures, il faudra investir continuellement dans le matériel, les logiciels et la formation, tout comme il faudra améliorer la prestation des services de réseaux.

Toutes les actions entreprises pour atteindre cet objectif stratégique auront pour but de donner aux employés les pouvoirs, les responsabilités, et la souplesse dont ils ont besoin pour bien faire leur travail.

Année suite de la page 3

ces fonds, le Ministre a signé des ententes de collaboration et d'association avec plusieurs provinces.

Un concours de chansons pour célébrer le 125^e anniversaire du Canada a été annoncé. Ce concours constitue une contribution unique à l'unité nationale. Les médias de tout le pays, en particulier les stations de radio-diffusion, ont diffusé l'invitation de M. Beatty au 125 Or.

Télécommunications, normes, recherche et spectre

Sous la direction de M. Beatty, des mesures ont été prises au profit des liaisons terrestres et par satellite qui relient les Canadiens d'un océan à l'autre et nous mettent en communication avec le reste du monde.

Sondage suite de la page 2

Initiatives

On a demandé aux employés d'indiquer s'ils étaient d'accord, ou non, avec les énoncés suivants :

- J'irais voir le protecteur des employés (ombudspersonne) du Ministère pour obtenir de l'aide, si j'avais des ennuis avec mon supérieur (40,2 % d'accord).
- J'aimerais que le Ministère lance une initiative qui me permettrait d'indiquer à mon supérieur ce que je pense de son style de gestion (63,1 % d'accord).
- Le minimum de trois journées de formation par année pour chaque employé sera respecté par les gestionnaires (67,4 % d'accord).
- Je ferais appel à un service d'orientation professionnelle offert par le Ministère (55,8 % d'accord).
- Le fait que certaines parties du Ministère deviendront un organisme de service spécial aura un effet positif sur mon travail et sur moi (33,6 % d'accord).
- L'adoption d'un budget d'exploitation unique par le Ministère aura des effets positifs sur mon travail et moi (45,4 % d'accord).
- La mise en oeuvre des recommandations de Fonction publique 2000 aura des effets positifs sur mon travail et moi (36,9 % d'accord).
- Au Ministère, on tient compte de ce que pensent les régions (58,5 % d'accord).

Un projet de loi modernisant la réglementation du système de télécommunication du Canada doit stimuler les secteurs de la fabrication et des services de notre plus importante industrie de pointe.

Un projet de loi modernisant la réglementation du système de télécommunication du Canada a été déposé en Chambre. Il devrait stimuler les secteurs de la fabrication et des services de notre plus importante industrie de pointe. Il permettra la stabilité et la croissance de l'industrie ainsi que le maintien de services fiables, de grande qualité et à prix abordables. De plus, le projet de loi reconnaît le besoin d'une sensibilité accrue aux intérêts régionaux et provinciaux.

- Les régions reçoivent les pouvoirs nécessaires pour remplir leur mission (61,5 % d'accord).
- Les régions reçoivent les ressources nécessaires pour remplir leur mission (34 % d'accord).

Conclusions

- La satisfaction au travail est demeurée la même ou s'est légèrement accrue au cours des quatre dernières années.
- Les possibilités de perfectionnement professionnel et de promotion, et le nombre de personnes disponibles pour faire le travail sont les domaines où le moral tend à être le plus bas. Ces problèmes tendent à être endémiques au gouvernement plutôt que propres au Ministère.
- Le moral a tendance à varier selon le niveau hiérarchique au Ministère : il est plus élevé chez les cadres supérieurs que chez les répondants appartenant à une catégorie autre que celle de la gestion.
- Les cotes accordées à l'intérêt que le Ministère porte aux employés en tant que personnes montrent une augmentation de 100 % par rapport à 1988. C'est un domaine qu'on devrait cependant continuer à surveiller afin d'y apporter des améliorations.



papier recyclé

D'autres mesures importantes ont été prises, notamment la vente des actions du gouvernement dans Télésat Canada et le renouvellement pour cinq ans du mandat de Téléglobe Canada comme centre de transit des télécommunications du pays avec le reste du monde.

C'est à l'occasion de la conférence internationale du MDC sur les normes en technologie de l'information et en télécommunications que M. Beatty a prononcé sa première allocution à titre de ministre des Communications. Peu après, il décidait de créer au Ministère un centre de recherches sur la télévision de pointe. Lors de la Conférence administrative mondiale de 1992 sur les radiocommunications, visant l'attribution internationale des fréquences radioélectriques, le Canada a négocié les fréquences voulues pour ses initiatives touchant la télévision de pointe, la radiodiffusion numérique et les services mobiles de communication. Le Ministre a fait l'éloge d'un document de travail du Ministère, *Propositions en vue d'élaborer un cadre de politique du spectre au Canada*, publié en novembre 1991, et reconnu la nécessité d'assurer un équilibre entre la demande de services et l'évolution rapide de la technologie.

Activités internes

Le Ministre a favorisé la rationalisation des activités du Ministère afin d'améliorer le service aux clients. Entre autres, la responsabilité du Programme d'initiatives culturelles et du Programme d'aide aux musées a été confiée aux bureaux régionaux du Ministère afin de rapprocher le plus possible des clients l'administration de ces programmes.

Le Centre de recherches sur les communications du Ministère est devenu un institut de recherche, disposant ainsi d'une plus grande souplesse administrative, et l'Agence des télécommunications gouvernementales est devenue un organisme de service spécial.

Le Centre de recherches sur les communications du Ministère est devenu un institut de recherche, disposant ainsi d'une plus grande souplesse administrative.

En outre, le Ministre a appuyé le projet pilote du sous-ministre visant l'adoption du budget d'exploitation unique pour la présente année financière, initiative clé dans le cadre de Fonction publique 2000.